

ATTENTAT RACISTE

UN FAIT DIVERS POUR L'ÉTAT FRANÇAIS

Vendredi 23 décembre 2022, en plein Paris, un criminel raciste de 69 ans, déjà condamné pour une attaque armée contre un campement de réfugié-es, a tiré et tué des personnes parce qu'elles étaient kurdes, parce qu'elles étaient étrangères, "non européennes" dira-t-il.

Il y a tout juste un an, le 8 décembre 2021, cette personne avait attaqué un camp de réfugié-es au sabre aux cris de "Mort au migrants". Durant cette attaque deux personnes, dont un mineur, sont blessées. L'assaillant est ceinturé par trois occupants des lieux qui se sont servis d'une branche d'arbre pour le mettre hors d'état de nuire. Résultat de cette attaque : les trois sauveteurs et le blessé non mineur sont mis en garde à vue, jamais réellement auditionnés par la police, sans soins ni traducteurice, ils sont déférés devant un juge pour "violence en bande organisée". L'un des quatre (qui s'était muni d'une branche) se voit délivrer une OQTF. Les autorités ne lui accordent aucun délai de départ et transforment le sans-papier en état de légitime défense en "auteur de violences volontaires avec arme et en réunion". À leur sortie de garde à vue, les victimes blessées sont lâchées dans les rues, sans soin, sans assistance psychologique, sans solution de logement. La police déploie rapidement autour du camp un dispositif ayant pour conséquence de faire taire les témoins et verbalise de 135 euros dix-neuf militant-es venu-es porter assistance notamment psychologiques aux migrant-es.

Quant à l'agresseur? Il est mis en détention provisoire pour violence avec arme, il ne sera nulle part question de sa volonté de tuer, et ne sera pas fiché alors qu'il revendiquait pleinement ses convictions suprémacistes. Au bout d'une année de détention provisoire, il ne sera pas jugé et sera relâché dans les rues de la capitale. La CNT a toujours combattu l'enfermement carcéral ou psychiatrique, et on voit ici qu'une année de prison sans prise en charge conduit mécaniquement à la récidive.

Quelques jours après sa libération, cet individu se promenait donc armé au coeur de la capitale, pour tuer. Il commet

un massacre par balles devant un centre culturel Kurde et des magasins kurdes en plein Paris. Trois personnes sont décédées, d'autres sont entre la vie et la mort. Il revendique son acte comme raciste.

Le Ministre Darmanin, si prompt à attiser la haine et réclamer des condamnations impitoyables contre les migrant-es, les écologistes, les militant-es, affirme dans les heures qui suivent ces assassinats que les motivations du tueur ne sont pas claires.

Pire, il fait charger les personnes solidaires par sa police : à Marseille, la communauté kurde qui a organisé spontanément une marche totalement pacifique se fait charger par la police devant la Préfecture. À Paris, la police tire des grenades sur les Kurdes rassemblé-e-s pacifiquement à quelques mètres du lieu de l'attentat. Tout va ensuite dégénérer, sous les yeux des caméras des chaînes de télévisions sensationnalistes, évidemment.

Les trois personnes tuées Emine Kara, Mîr Perwer, Abdullah Kizil, étaient militantes, reconnues pour leurs combats et leurs engagements auprès de structures sociales et politiques, tuées parce que kurdes et membres d'une communauté qui lutte contre l'impérialisme et pour l'émancipation. Les Kurdes ont payé un lourd tribut dans la lutte armée contre Daesh ou l'impérialisme turc notamment.

La CNT grenobloise apporte tout son soutien au peuple kurde et à toutes les migrantes et migrants exilé-es en raison des situations économiques et politiques dans leur pays où trop souvent l'État français joue un rôle prépondérant, où les richesses sont exploitées au profit de la classe dirigeante qui elle, ne connaît pas de frontière.

La colère des Kurdes contre l'état français et sa police est légitime.

Plus que jamais nous soutenons les peuples en lutte contre toutes formes de dominations.

Plus que jamais nous sommes uni-e-s, mobilisé-e-s contre toutes les formes de racismes.

